

CANTON de GIEN



MAIRIE de CERNOY-EN-BERRY

PROCÈS-VERBAL SEANCE du 22 janvier 2025

Date de convocation :
15 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 janvier, à 10 heures,

Nombre de membres
en exercice : 9

les membres du Conseil municipal de Cernoy-en-Berry se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christophe MELLET, adjoint au Maire.

Présents : 5
Votants : 6

Étaient présents :

BIDOUX Pauline, LINET Véronique, MELLET Christophe, MONTCEAU Gwenaëlle, PHILIPPART Patricia.

Étaient absents excusés :

BRAGUE Alexandre ayant donné pouvoir à MELLET Christophe
LEVEAU Pascal

Étaient absents :

BARAT Lucas
BERNARD Aurélia

Monsieur le Maire constate que le quorum étant atteint (5 membres), le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le Conseil a choisi Madame Véronique LINET pour secrétaire.

ORDRE du JOUR

1. Demande de subvention DETR / DSIL 2025.

La séance du conseil municipal est ouverte à 10h03.

Tous les membres du conseil sont présents à l'ouverture de la séance hormis les membres excusés.

1. Approbation Demande de subvention DETR / DSIL 2025.

Monsieur le Président de séance présente les informations liées au projet de rénovation énergétique et thermique de la Mairie et Salle des Fêtes initié par le Conseil municipal.

Rénovation énergétique et thermique :

La 1ere étude menée en 2024, portait sur :

Objet	Montant € HT	Montant € TTC
la réfection sur système de chauffage	39 661,78	47 594,14
P'installation d'un ballon ECS thermodynamique	5 381,52	6 457,82
P'isolation des murs par l'intérieur	15 983,10	19 179,72
le changement de deux portes extérieures		
Salle du Conseil	4 794,37	5 753,24
Salle des Fêtes	3 870,80	4 644,96
Total	69 691,57	83 629,88

La demande de subvention déposée auprès du Conseil départemental du Loiret, en 2024, a obtenu une attribution d'un montant de 20 907€ représentant 30% du montant HT.

Réfection intérieure :

Le 1^{er} projet consistait en :

Objet	Montant € HT	Montant € TTC
Réalisation d'une chape de ciment, réfection totale du carrelage au sol Agrandissement d'une ouverture	23 106,00	27 727,20
Enduisage et mise en peintures des murs isolés	21 516,88	21 516,88
Total	44 622,88	49 244,08

La demande de subvention déposée auprès du Conseil départemental du Loiret, en 2024, a obtenu une attribution d'un montant de 13 386€ représentant 30% du montant HT.

Complété par :

Objet	Montant € HT	Montant € TTC
Changement d'une 1 porte : Salle des fêtes (alu)	4 215,80	5 058,96

La demande de subvention déposée auprès du Conseil départemental du Loiret, en 2024, a obtenu une attribution d'un montant de 3 372€ représentant 80% du montant HT.

Le 2^{ème} projet portait sur :

Objet	Montant € HT	Montant € TTC
Réalisation d'une chape de ciment, réfection totale du carrelage au sol Agrandissement d'une ouverture	23 740,00	28 488,00
Enduisage et mise en peintures des murs isolés	23 716,88	23 716,88
Changement de 2 portes :		
Salle du Conseil (alu)	6 882,46	8 258,95
Salle des fêtes (alu)	4 215,80	5 058,96
Total	58 555,14	65 522,79

La demande de subvention déposée auprès de l'Etat, en 2024, a obtenu une attribution au titre de la DETR d'un montant de 14 639€ représentant 25% du montant HT.

Afin de dimensionner correctement le projet de réfection du système de chauffage de la mairie et salle des fêtes, il est apparu nécessaire de réaliser au préalable les travaux de rénovation énergétique et thermique du bâtiment.

Ce nouveau projet porte donc sur :

Objet	Montant € HT	Montant € TTC
l'isolation des murs extérieurs par l'intérieur par un doublage en placostil et des panneaux isolants en fibres de bois steico de résistance thermique R=4.00m² K/W,	35 824,74	42 989,69
Changement de la porte de la Salle du Conseil (bois)	8 500,00	8 500,00
Réfection de de l'électricité en raison de l'isolation des murs	18 678,00	18 678,00
Total	63 002,74	70 167,69

La subvention obtenue auprès du Conseil départemental du Loiret, en 2024, à hauteur de 20 907€ représentant 33% du montant HT du nouveau projet est maintenue et prendra en compte les modifications apportées.

Afin de mener à bien ces travaux, une demande de subvention a été déposée le 15 janvier au titre de la DETR / DSIL 2025 qui s'appuie sur la décision du Maire n° 2025-01, avec le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant		Recettes	Montants			
	HT	TTC		HT		TTC	
Rénovation énergétique et thermique de la Mairie et Salle des fêtes de Cernoy en Berry	63 002,74 €	70 167,69 €	DETR	29 497,88 €	47 %	29 497,88 €	42 %
			CD 45 Volet 3	20 907,00 €	33 %	20 907,00 €	30 %
			Crédits d'Etat				
Maitrise d'œuvre	Commune de Cernoy en Berry		Autofinancement : Emprunt	12 597,86 €	20 %	19 762,81 €	28 %
			TOTAL	63 002,74 €		70 167 ,69 €	

Une délibération du Conseil approuvant le projet et le plan de financement est requise par les services de l'Etat.

Monsieur le Président de séance propose à l'Assemblée de passer au vote portant sur l'approbation du projet de rénovation énergétique et thermique de la Mairie et de la Salle des fêtes de Cernoy en Berry et de son plan de financement afin d'entériner la demande de subvention au titre de la DETR / DSIL 2025.

Considérant le projet de rénovation énergétique et thermique de la Mairie et de la Salle des fêtes de Cernoy en Berry,

Considérant que le projet est éligible au titre de la DETR / DSIL 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (6 pour)

Adopte le projet de rénovation énergétique et thermique de la Mairie et de la Salle des fêtes de Cernoy en Berry dont le coût prévisionnel s'élève à 63 002,74 € HT soit 70 167,69 € TTC.

Adopte le nouveau plan de financement présenté, à savoir :

Dépenses	Montant		Recettes	Montants			
	HT	TTC		HT		TTC	
Rénovation énergétique et thermique de la Mairie et Salle des fêtes de Cernoy en Berry	63 002,74 €	70 167,69 €	DETR	29 497,88 €	47 %	29 497,88 €	42 %
			CD 45 Volet 3	20 907,00 €	33 %	20 907,00 €	30 %
			Crédits d'Etat				
Maitrise d'œuvre	Commune de Cernoy en Berry		Autofinancement : Emprunt	12 597,86 €	20 %	19 762,81 €	28 %
			TOTAL	63 002,74 €		70 167 ,69 €	

Sollicite une subvention au titre de la DETR / DSIL 2025 d'un montant de 29 497,88 € pour le financement du projet de rénovation énergétique et thermique de la Mairie et de la Salle des fêtes de Cernoy en Berry représentant 47% du montant HT du projet.

Donne tous pouvoirs au Maire pour la signature des différents documents et pièces se rapportant à ce dossier.

Plus aucun point n'étant ajouté à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h20.

Le Secrétaire,



Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Pour le Maire absent,

Par application de l'article L 2122-17 du CGCT



Christophe MELLET.